

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

### **Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une buanderie à Bettembourg**

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de la société 5 À SEC S.A. concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une buanderie à Bettembourg au sein du complexe commercial Cactus, 320 Zone Industrielle Schéleck 3, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 21 août 2018 Réf. EAU/AUT/18/0331 de la part de Madame la Ministre de l'Environnement.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 12 septembre 2018 et va jusqu'au 21 octobre 2018 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 10 septembre 2018.

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre